



## COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AURSEULLES

L'an deux mil vingt et un, vingt-trois juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'AURSEULLES, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes d'ANCTOVILLE, 52 Rue de la Médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Gérard LEGUAY**, Maire d'AURSEULLES, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M LEGUAY Gérard, maire d'Aurseulles, M PATRIX Gérard 1er adjoint, M TOUDIC Michel 3ème adjoint et maire délégué de Longraye, Mme LEMAIRE Christine 4ème adjoint et maire délégué de St Germain d'Ectot, M QUILICHINI Yves 5ème adjoint, Mme RICARDE Virginie 6ème adjoint, M DECLOMESNIL Jean-Marie, maire délégué de Torteval-Quesnay, Mme LAVENDER Marie-Claire, maire délégué d'Orbois, M BENEVILLE Marc, maire délégué de Sermentot, M LOSLIER Thierry, M EUSTACHE Denis, Mme LECHEVALLIER Magali, maire délégué de Feuguerolles sur Seules, M GALOPIN Stéphane, Mme CHRÉTIEN Karine, Mme BRIARD Angélique, Mme HOSPITAL Julie, Mme MERLET Alexandra, M LEBRUN Basile, M GODMET Xavier, Mme TREVET Ludivine, M FORTIN Christian et Mme LEDOUX Anita formant la majorité du conseil municipal en exercice.

Était absent excusé : Mme LEBLOND Geneviève a donné Procuration à M QUILICHINI Yves.

Étaient absents : //

Nombre de conseillers	23
Nombre de présents	22
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de conseillers votants	23

### Ordre du Jour

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Christine LEMAIRE a été désignée secrétaire de séance.

Madame Sylvie LEMASSON, secrétaire de mairie était présente pour l'assister dans sa fonction.

#### 2. Approbation du compte rendu des réunions de conseil du 27 mai 2021

Le compte rendu de la réunion du conseil en date du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 3. Programme de réhabilitation mairie siège d'AURSEULLES à Saint Germain d'Ectot

##### 3.1. Etude des scénarios proposés par l'architecte au stade de l'esquisse

**D 2021.06.23-43**

Le projet de réaménagement de la mairie déléguée de Saint Germain d'Ectot en mairie siège de la commune d'Aurseulles est acté.

M.CAILLY Patrick, architecte a élaboré différentes esquisses sur ce projet.

Monsieur le PATRIX, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de la commission bâtiment étant en charge du dossier, Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur PATRIX remet aux conseillers les plans élaborés par l'architecte présentant les différentes hypothèses pour réhabiliter la mairie de St Germain d'Ectot.

3 esquisses sont proposées.

### **1ere esquisse – solution A**

Réhabilitation comprenant le réaménagement de la mairie actuelle avec un agrandissement d'environ 115m<sup>2</sup> (agrandissement côté cour de l'école)

### **2eme esquisse- solution B**

Réhabilitation comprenant le réaménagement de la mairie actuelle avec un agrandissement côté rue des écoliers d'environ 121m<sup>2</sup>,

### **3eme esquisse- solution C.**

Réhabilitation comprenant un réaménagement de la mairie actuelle sans agrandissement.

L'estimation financière est d'environ 1700€ le m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoute les honoraires d'architecte et les frais des cabinets d'étude, (audit énergétique, contrôle technique, SPS).

Le coût estimatif est d'environ **380 923.00€ HT**

Monsieur PATRIX précise qu'à ce stade le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix de l'aménagement de la mairie selon les 3 propositions.

Après discussion et débat, le Conseil Municipal, vote à main levée sur le choix d'une esquisse.

Le résultat du vote est :

Scénario A : 1 voix

Scénario B : 19 voix

Scénario C : 2 voix

1 absence

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants donne son accord pour la solution B à savoir, réaménagement de la mairie actuelle avec un agrandissement d'environ 121m<sup>2</sup>, côté rue des écoliers.

### 3.2. Devis contrôle technique

#### **D 2021.06.23-44**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie déléguée de St Germain d'Ectot en mairie siège, le Conseil Municipal doit faire procéder à différentes missions de contrôle.

Pour ce qui concerne le contrôle technique et missions connexes, 3 cabinets d'étude ont été sollicités

<b>Cabinet d'étude</b>	<b>Montant HT en €</b>
APAVE	6 443.60
SOCOTEC	4 180.00
VERITAS	2 995.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis du cabinet d'étude VERITAS pour le contrôle technique et missions connexes pour un montant HT de **2 995.00€ HT soit 3594.00€ TTC**

### 3.3. Devis contrôle SPS

#### **D 2021.06.23-45**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie déléguée de St Germain d'Ectot en mairie siège, le Conseil Municipal doit faire procéder à différentes missions de contrôle.

Pour ce qui concerne la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé, 3 cabinets d'étude ont été sollicités

Cabinet d'étude	Montant HT en €
APAVE	3 103.60
SOCOTEC	3 070.00
VERITAS	2 240.00

Le cabinet d'étude VERITAS a été retenu, à l'unanimité, pour la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour un montant HT de **2 240.00€ HT soit 2688.00€ TTC.**

#### 3.4. Devis audit énergétique

**D 2021.06.23-46**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie déléguée de St Germain d'Ectot en mairie siège, un audit énergétique bâtiment tertiaire doit être réalisé pour améliorer le gain énergétique

Cet audit consiste à :

- **Identifier** les gisements d'économie d'énergie
- **Mettre** en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement
- **Définir** l'état général du bâtiment (structure et étanchéité) qui précisera l'impact d'un projet de réhabilitation, économiquement et énergétiquement, tout en contrôlant la conformité réglementaire.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de confier cet audit énergétique à ENRJ CONSEIL pour un coût HT de **1 600.00€ soit TTC 1 920.00€.**

#### 4. Discussion sur l'implantation d'une antenne relais

Le sujet ayant été évoqué lors de la précédente réunion en question diverse, et pour répondre à des interrogations, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur ce projet.

L'implantation d'une station radioélectrique étant prévue sur une parcelle appartenant au centre communal d'action sociale, le Conseil Municipal n'a pas délibéré, toutefois, le débat reste ouvert pour évoquer les préoccupations des uns et des autres.

A l'issue de la discussion, il en ressort :

Que cette antenne est d'intérêt public et qu'il ne peut y être fait opposition.

Que cette implantation est un progrès dans ce secteur qui aujourd'hui ne donne pas une couverture radiotéléphonique suffisante voire inexistante.

Qu'une communication a été faite auprès des administrés directement concerné par la proximité de cette antenne.

#### 5. Question diverse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ des locataires du logement communal situé 100, rue de l'église à St Germain d'Ectot. A titre dérogatoire, compte tenu d'un cas de force majeure, le préavis est de un mois. Le logement sera libre le 23 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

Fait à AURSEULLES, le 06 juillet 2021

Le Maire,

Gérard LEGUAY

